

[Loups tués en France pour la période 2017-2018](#) »

Du poison pour les ours : appel à la mobilisation citoyenne !

23 octobre 2017 | Catégorie : [Actus de Ferus](#), [Actus en France](#), [Actus ours](#), [Toute l'actualité](#)



Ours empoisonné (archives)

Communiqué de presse des associations FERUS, FNE Hautes-Pyrénées, Association Nature Comminges, FNE Midi-Pyrénées, CIAPP, Nature Midi-Pyrénées, Altaïr Nature

Après les incitations à tuer les ours en Ariège, des pots « poison ours » ont été trouvés en montagne dans les Hautes-Pyrénées. Canular ou danger réel, nous réitérons notre appel à la mobilisation citoyenne :

APPEL à tous les usagers de la montagne en zones à ours

Vigie, Vigie Ours, soyons vigilants pour les ours dans les Pyrénées

En complément des actions de l'ONCFS pour assurer la sécurité de cette espèce menacée et donc protégée, nos associations mobilisent autour de l'action Vigie Ours.

Nous lançons un appel à tous les utilisateurs de la montagne sur les secteurs susceptibles d'être fréquentés par les ours : « A l'occasion de vos sorties terrain, soyez vigilants, attentifs et à la recherche de tout indice qui peut faire penser à une action de braconnage d'ours (carcasses, pots de miel remplis de verres pilés, agitation inquiétante sur un secteur de présence de l'ours...) ».

Amis montagnards, usagers des Pyrénées, simples visiteurs, vous pouvez nous faire remonter tout signe suspect ou autre à l'adresse vigie@ferus.org ou par téléphone 06 46 62 19 47.

Avant de partir en montagne, nos associations vous invitent à vous munir des numéros d'appel d'urgence de la brigade de gendarmerie du secteur concerné, du service départemental de l'ONCFS, du 112 et du numéro de secours. Si vous êtes en présence d'éléments précis et inquiétants ou douteux (cadavres inexplicables, pots avec un contenu à base de miel ou autre), il est préférable de les appeler sans délai et de laisser les éléments en place. Nos associations espèrent que cette action de vigilance et de présence sur le terrain dissuadera les candidats-braconniers de passer à l'acte.

Nous rappelons que la destruction et la tentative de destruction d'une espèce protégée sont des délits punis par l'article L 415-3 du code de l'Environnement, sanctionnés d'une peine de 2 ans de prison et/ou de 150 000 euros d'amende. En cas de destruction ou de tentative de destruction « en bande organisée », la sanction peut aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 750 000 € d'amende.

Constitue une bande organisée au sens de la loi « tout groupement formé ou toute entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou de plusieurs infractions. » (art. 132-71 du code pénal).

+ d'actus

- [La génétique de l'ours déterminée par l'homme et non par l'Age de Glace](#)
- [Le livre de Brad, Jocelyne Thomas](#)
- [Résultats analyse : l'ourse Palouma morte d'une chute accidentelle](#)
- [Des battues aux loups autorisées dans 3 départements français](#)
- [Commentaires sur le site de FERUS](#)

[Partager / Marque-Pages](#)

Les commentaires sont fermés.

Actualité

- [Comment participer ?](#)
- [L'association](#)
- [A propos de Ferus...](#)
- [Espace entreprise](#)
- [Toute l'actualité](#)
- [Actus Api'ours](#)
- [Actus de Ferus](#)
- [Actus en France](#)
- [Actus internationales](#)
- [Actus loup](#)
- [Actus lynx](#)
- [Actus ours](#)
- [Actus Parole d'ours](#)
- [Actus Parole de loup](#)
- [Actus pastoralLoup](#)
- [La gazette des grands prédateurs](#)
- [Pastoralisme et grands prédateurs](#)
- [Réseaux locaux / sorties](#)

Articles récents

- [Du poison pour les ours : appel à la mobilisation citoyenne !](#)
- [Loups tués en France pour la période 2017-2018](#)
- [Soutenez le film sur la cohabitation d'Axel Falquier !](#)

Commentaires récents

- Philippe papilou dans [Qu'en est-il des populations de lynx en France?](#)
- julien dans [Cinq lynx ibériques relâchés en Sierra Morena](#)
- Dorothee Lecointre dans [Qu'en est-il des populations de lynx en France?](#)



Adobe Flash Player est bloqué